

MÉMOIRE

de la compagnie

Produits forestiers Résolu
Division Forêt Lac St-Jean

présenté au

Bureau d'audience public sur l'Environnement (BAPE)

dans le cadre de la consultation portant sur les

Projets de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve
aquatique pour un territoire dans la région administrative
du Saguenay-Lac St-Jean

Roberval, Québec
Avril 2012

Pour plus d'information sur le présent mémoire, veuillez contacter :

**M. François Levesque, ing.f., M.Sc.
Surintendant – analyse forestière
200, Rue De Quen
Dolbeau-Mistassini, (Québec) G8L 5M8
Tél : (418) 679-8484 poste 20548**

Produits forestiers Résolu

À PROPOS DE NOUS

Produits forestiers Résolu, qui exerçait auparavant ses activités sous le nom d'AbitibiBowater, est un chef de file mondial de l'industrie des produits forestiers offrant une grande variété de produits, notamment du papier journal, des papiers d'impression commerciale, de la pâte commerciale et des produits du bois.

La Société possède ou exploite 18 usines de pâtes et papiers et 24 usines de produits du bois aux États-Unis, au Canada et en Corée du Sud, commercialisant ses produits dans près de 90 pays. Au Québec particulièrement, Produits forestiers Résolu exploite 6 usines de pâtes et papiers et 22 de ses 24 usines de produits du bois, ce qui en fait le plus important producteur de pâtes et papiers et de produits du bois de la province. De plus, la totalité des terrains forestiers sous sa gestion sont certifiés conformes à une norme d'aménagement forestier durable par des experts indépendants. Elle emploie directement environ 10 500 personnes, dont environ 5000 au Québec, et contribue au développement économique de nombreuses communautés dans huit régions administratives du Québec.

Produits forestiers Résolu et d'autres sociétés membres de l'Association des produits forestiers du Canada, ainsi que des organismes environnementaux, sont partenaires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne. Ce groupe s'active à identifier des solutions aux enjeux de conservation qui répondent à l'objectif du développement durable, soit de trouver un équilibre cohérent entre les trois piliers que sont les enjeux économiques, sociaux et écologiques liés aux activités humaines.

La rentabilité et le développement durable déterminent notre avenir.



TABLES DES MATIÈRES

À PROPOS DE NOUS.....	iv
TABLES DES MATIÈRES	v
LISTE DES FIGURES	vi
1. INTRODUCTION	1
2. CADRE GÉNÉRAL	3
3. PROJETS SPÉCIFIQUES DES TFD MISTASSINI-PÉRIBONKA ET LAC ST-JEAN.....	5
3.1 Réserve de biodiversité du lac au Foin	5
3.2 Réserve des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.....	7
3.4 Réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac	9
3.5 Réserve de biodiversité de lac Onistagane.....	11
3.6 Réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche	15
3.7 Réserve de biodiversité des Montagnes Blanches	17
4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	19
5. CONCLUSION.....	20
6. RÉFÉRENCES	21
ANNEXE 1. Carte A.1. TFD Mistassini-Péribonka et Lac St-Jean, projet de réserve en consultation et proposition globale d'aires protégées candidates	
ANNEXE 2. Sommaire de la proposition globale d'aires protégées candidates	

LISTE DES FIGURES

Figure 1. TFD Mistassini-Péribonka et Lac St-Jean et réserves existantes et projetés actuels	4
Figure 2. Réserve de biodiversité du lac au Foin et propositions d'agrandissement	6
Figure 3. Réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache et propositions d'agrandissement	8
Figure 4. Réserve de biodiversité des Drumlins du Lac Clérac et propositions d'agrandissement	10
Figure 5. Réserve de biodiversité du Lac Onistagane et propositions d'agrandissement (partie sud)	13
Figure 6. Réserve de biodiversité du Lac Onistagane et propositions d'agrandissement (partie nord)	14
Figure 7. Réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche.....	16
Figure 8. Réserve de biodiversité des Montagnes Blanches	18

1. INTRODUCTION

Le 6 mars 2012, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) invitait la population, les groupes, les municipalités et les organismes à participer à la première partie de l'audience publique sur les Projets de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique, proposés par le ministère du développement durable et des parcs (MDDEP), situés dans la région administrative du Saguenay-Lac St-Jean.

Produits forestier Résolu, division Lac St-Jean, s'intéressent particulièrement à ces projets considérant que ceux-ci peuvent permettre de compléter une proposition de conservation dans le cadre de la certification forestière du territoire, mais également avoir une incidence significative sur le potentiel forestier du territoire et, par conséquent, sur les approvisionnements actuellement disponibles pour ses différentes usines de produits forestiers, ainsi qu'à toute la chaîne de la deuxième et troisième transformation des produits du bois qui en découle. Étant engagé dans l'aménagement forestier durable, nous reconnaissons toutefois la pertinence d'établir un réseau adéquat et représentatif d'aires protégées sur le territoire.

Étant également engagé dans l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC)¹, Produits forestiers Résolu, de concert avec les participants² de l'Entente, sont d'avis à favoriser le parachèvement du réseau d'aires protégées en :

- permettant d'augmenter le niveau actuel de protection dans toute la région boréale, dans les régions sous aménagement forestier où des volumes de bois sont attribués à des usines utilisatrices et celles non sous aménagement en forêt boréale;
- reconnaissant l'importance de critères tels que la représentativité des écosystèmes boréaux, le maintien de populations viables des espèces indigènes, le maintien des processus écologiques et d'évolution, ainsi que la protection des valeurs culturelles autochtones;
- reconnaissant le rôle des zones de conservation volontaires, officielles ou non, dans le paysage aménagé lors du processus de création d'aire protégée;
- définissant les aires protégées comme étant des territoires permettant les activités autochtones traditionnelles et excluant les activités industrielles lorsque leur création vise spécifiquement le caribou forestier.

Ainsi, plusieurs entreprises forestières québécoises, dont Produits forestiers Résolu (PFR), travaillent présentement et conjointement avec des organisations environnementales à

¹ Les objectifs de l'EFBC : <http://ententesurlaforetborealecanadienne.com/index.php/fr/the-canadian-boreal-agreement/>

² Les participants à L'EFBC : <http://ententesurlaforetborealecanadienne.com/index.php/fr/whos-involved/>

élaborer des propositions équilibrées sur la conservation et le maintien de l'activité socio-économique dans la forêt boréale canadienne³.

Or, le présent mémoire s'inscrit principalement dans le cadre des processus de certification des territoires forestiers délimités (TFD) Mistassini-Péribonka et Lac St-Jean couvrant les unités d'aménagement forestier (UAF) 22-51, 24-51, 25-51 et 27-51 faisant actuellement l'objet de mandats de gestion et de certification par la division Lac St-Jean de Produits forestiers Résolu.

Ce même territoire a également été retenu pour la phase 1 de l'EFBC dont l'un des objectifs qui demeure à compléter, et qui n'est donc pas l'objet de ce mémoire, est une proposition éventuelle conjointe pour le parachèvement du réseau d'aires protégées, entre autre pour contribuer à l'objectif de rétablissement du caribou forestier.

³ L'Entente sur la forêt boréale canadienne : <http://ententesurlaforetborealecanadienne.com/index.php/fr/why-its-important/>

2. CADRE GÉNÉRAL

Le présent mémoire touche plus spécifiquement six des dix projets de réserve chevauchant les TFD Mistassini Péribonka et Lac St-Jean, soit (figure 1) :

- la réserve de biodiversité du lac au foin;
- la réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache;
- la réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac;
- réserve de biodiversité du lac Onistagane;
- réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche.
- réserve de biodiversité des Montagnes Blanches

Le mémoire souligne brièvement la présence de nos propositions adjacentes aux réserves actuellement en consultation sans nécessairement reprendre les éléments soulevés par le MDDEP quant au milieu physique, biologique et social ainsi que les enjeux de conservation et de contribution de l'aire protégée.

Il est important de bien noter que nos commentaires et propositions sur les réserves ou les agrandissements s'inscrivent dans une proposition plus globale résultant d'une analyse de carence réalisée sur l'ensemble des régions naturelles touchant les deux TFD concernés par les processus de certification forestière.

Cette proposition vient également d'être soumise dans le cadre de la démarche de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) et du MDDEP amorcée cet hiver pour la région du Saguenay-Lac St-Jean. Cette proposition globale vise l'atteinte de certains objectifs de conservation en favorisant une harmonisation avec les plans d'aménagement existants et en visant à réduire les impacts sur les volumes de récolte ainsi que retombées socio-économiques y étant rattachées.

De façon globale, en considérant toutes les superficies retenues, la proposition de Résolu contribuerait à l'atteinte de près de 12 % d'aires protégées dans les deux territoires sous aménagement. Bien que ne faisait pas l'objet spécifique de la présente consultation, la proposition globale de PFR facilite la compréhension des commentaires spécifiques sur chacun des six projets décrits plus haut, notamment en regard des propositions d'agrandissement du MDDEP qui n'ont pas été retenus dans notre proposition. Un sommaire de notre proposition globale est joint en annexe au mémoire (annexe 1 et 2).

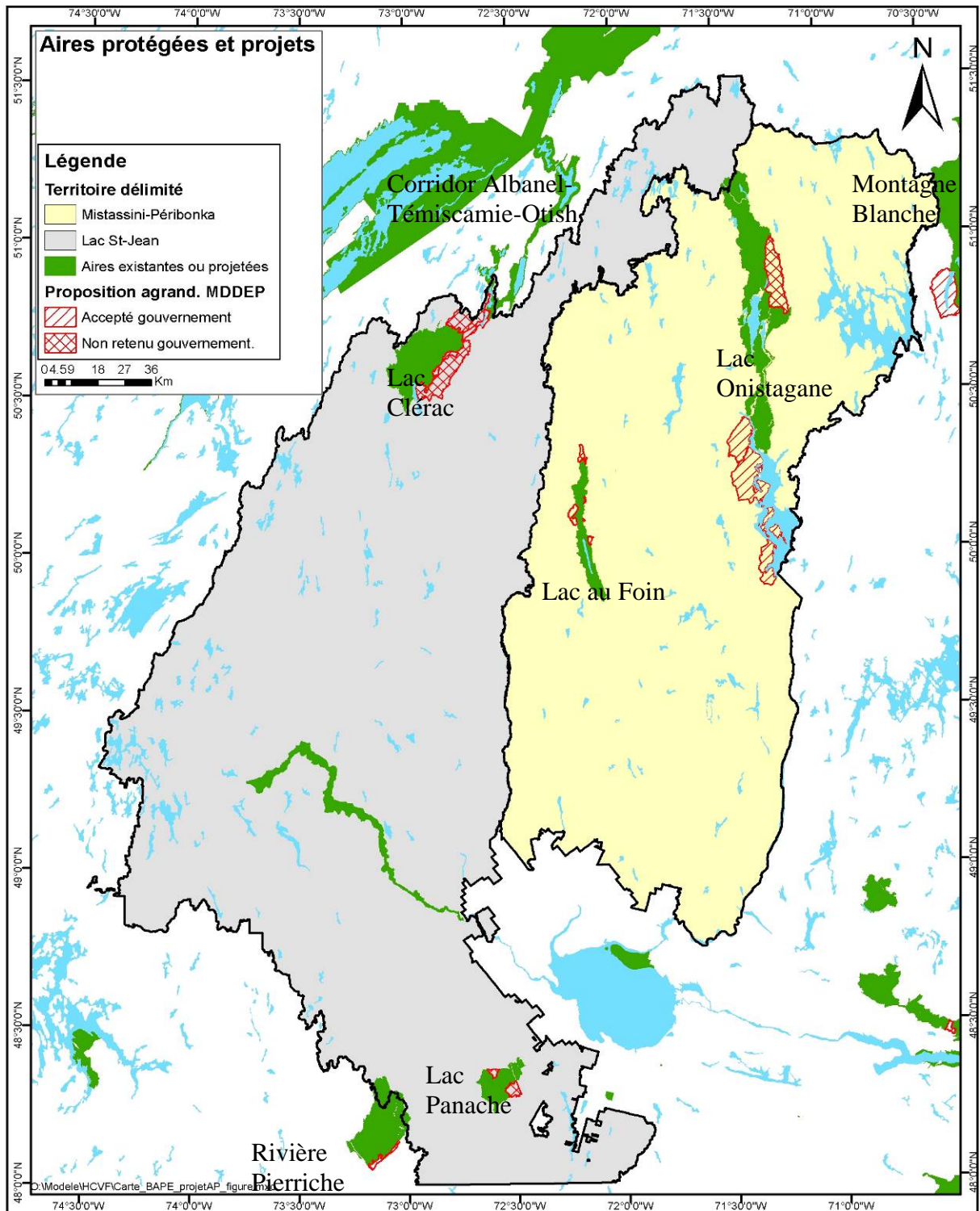


Figure 1. TFD Mistassini-Péribonka et Lac St-Jean et réserves existantes et projetés actuels

3. PROJETS SPÉCIFIQUES DES TFD MISTASSINI-PÉRIBONKA ET LAC ST-JEAN

3.1 Réserve de biodiversité du lac au Foin

Tout comme mentionné dans le document en consultation, cette réserve de biodiversité est à notre point de vue très pertinente quant à ses enjeux de conservation tout en ciblant un site d'intérêt particulier au niveau régional. Cette aire s'harmonise bien avec nos planifications forestières actuelles tout en contribuant à notre stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou. Nous sommes donc favorables à ce projet dans ses limites originales et y proposons également des agrandissements alternatifs spécifiques dans le cadre de notre proposition générale (figure 2). Notre proposition globale pour ce projet consiste ainsi en une agglomération de l'aire protégée projetée existante, les écosystèmes forestiers exceptionnels, refuges biologiques et aires protégées candidates (APC) adjacents au projet tel que présenté à la figure 2. Ces aires permettraient de bonifier davantage les superficies en protection tout en minimisant les impacts sur le potentiel de mise en valeur de la fibre.

En somme, nous proposons un agrandissement de contour tout en visant à l'harmoniser davantage avec le potentiel forestier environnant. Or, nous avons favorisé à y inclure des éléments d'intérêts, des superficies inaccessibles ou dont l'accès est difficile, des superficies non récoltées sans infrastructures routières et une extension de la zone de protection le long de la rivière Mistassibi et de ses versants immédiats;

Dans ce sens, nous appuyons les six propositions d'agrandissement du MDDEP dans les portions qui chevauchent nos propositions.

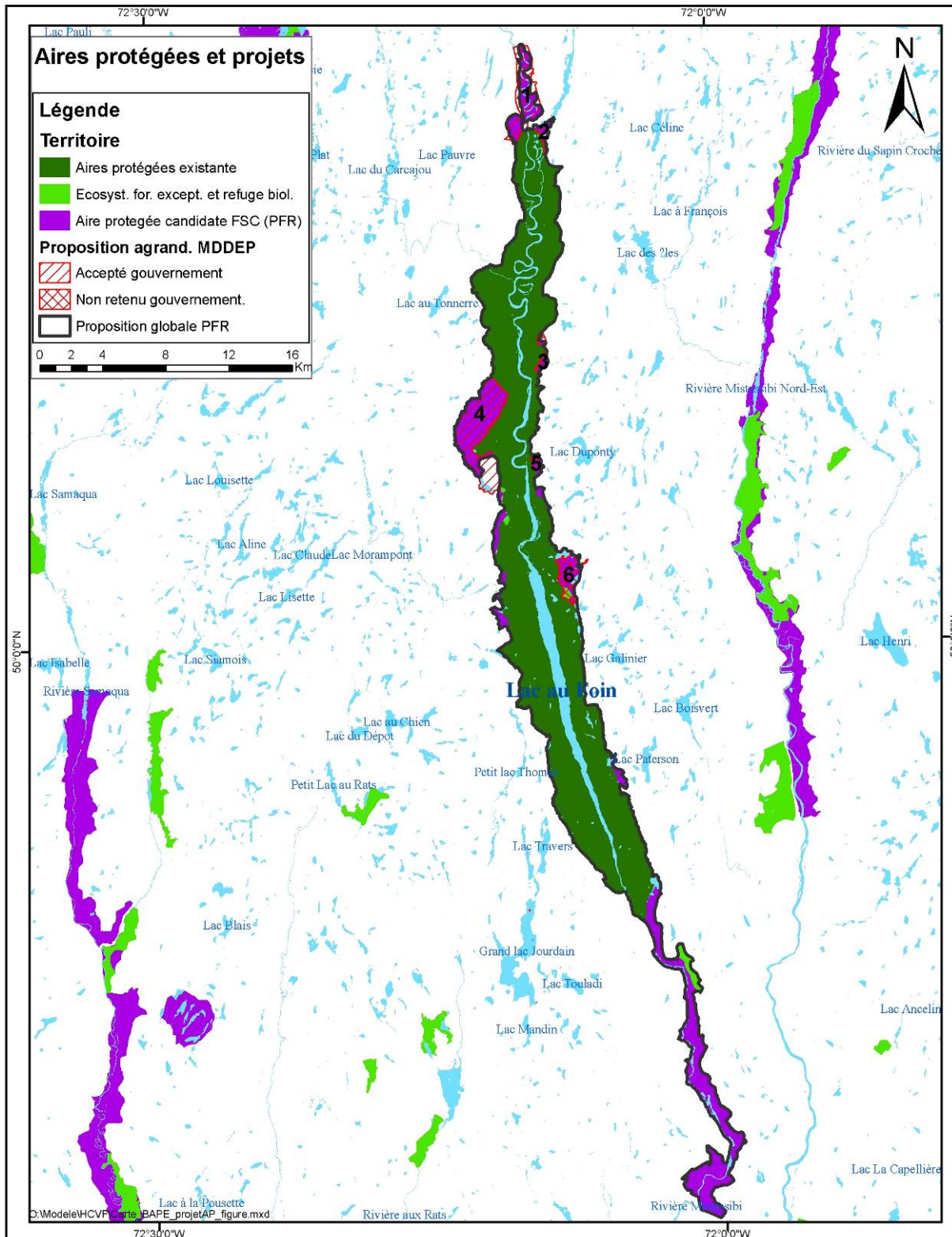


Figure 2. Réserve de biodiversité du lac au Foin et propositions d'agrandissement

3.2 Réserve des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

Bien que situé près des communautés et des usines, cette réserve de biodiversité contribue à diminuer la carence relative en aires protégées au sud du territoire, plus particulièrement dans la région naturelle du massif de la Windigo. Cette aire est incluse dans notre proposition globale d'aires protégées. Nous proposons également des agrandissements spécifiques en aires protégées candidates (figure 3). Ces aires permettraient de bonifier davantage la superficie en protection.

Plus précisément, nous proposons un agrandissement de contour en ajoutant un bloc de superficie plus petit mais inclut dans la proposition d'agrandissement 2 du MDDEP celui-ci étant bordé par un cours d'eau et contribuant à améliorer la forme de l'aire globale tel que recherché par le MDDEP (figure 3). De plus, nous proposons l'inclusion du refuge biologique avec des précisions mineures du son contour situé au sud du Lac Panache lequel compléterais d'avantage la protection de celui-ci en plus d'y inclure quelques sites archéologiques aux abordes des rives de la rivière Croche.

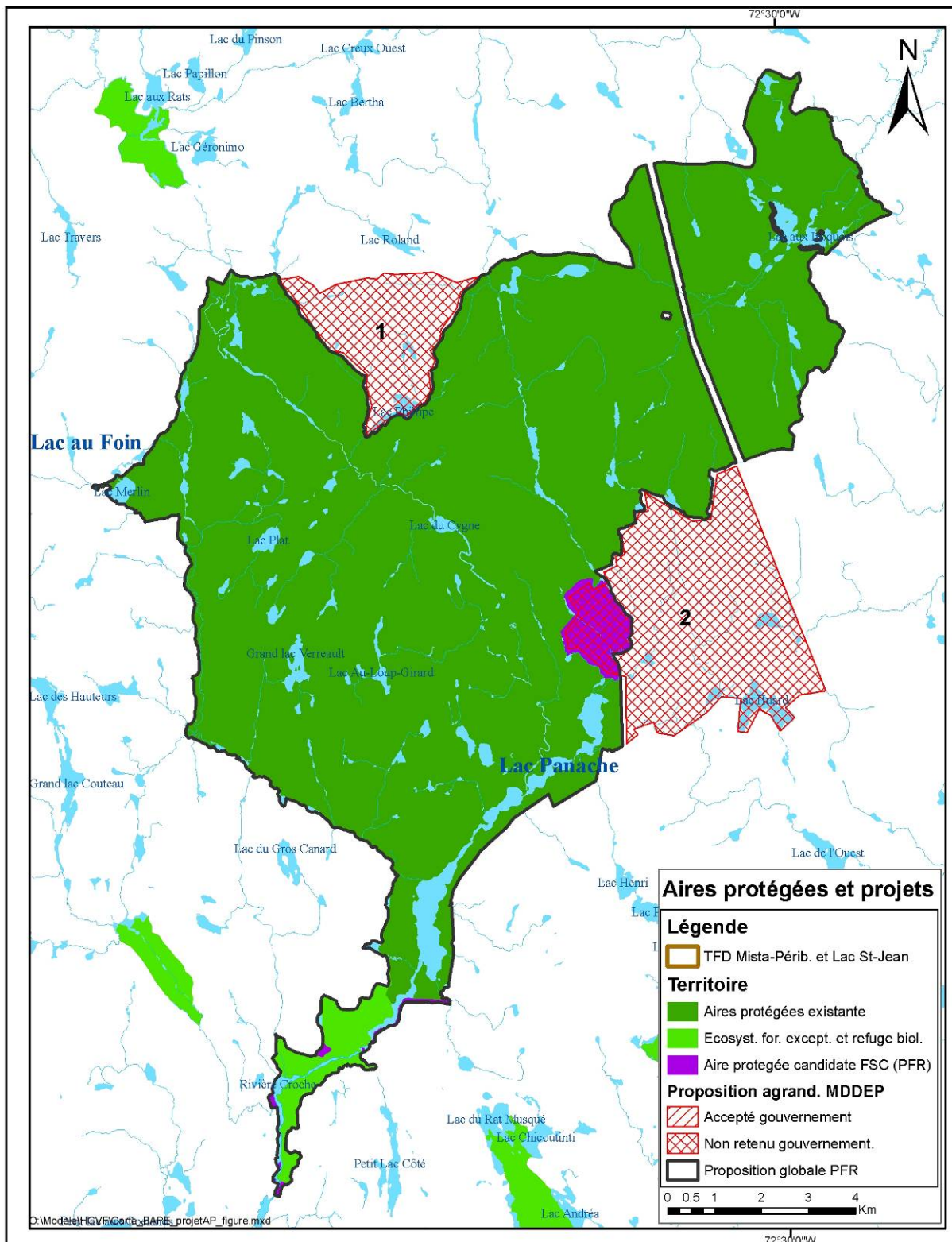


Figure 3. Réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache et propositions d'agrandissement

3.4 Réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac

Nous appuyons cette réserve de biodiversité depuis le tout début de travaux du MDDEP et elle fait partie de notre proposition globale d'aires protégées. Cette réserve, très fréquentée par le caribou forestier, assure une répartition spatiale plus équilibrée en aires protégées et cadre actuellement bien avec le plan d'aménagement de l'habitat du caribou. Elle permet de répondre à plusieurs valeurs de conservation tout en minimisant l'impact sur l'aménagement forestier.

Considérant la grande fréquentation de ce territoire par le caribou et des objectifs gouvernementaux récents en termes d'aires protégées, nous avons analysé les possibilités d'agrandissement qui minimiseraient les impacts sur les activités d'aménagement tout en considérant les propositions d'agrandissement du MDDEP (figure 4).

En somme, nous proposons un agrandissement en ajoutant des blocs au sud similaire aux propositions d'agrandissement 1a et 1b (figure 4). Afin de favoriser la connectivité avec le Corridor Albanel-Témiscamie-Otish, nous avons également redéfini une délimitation qui chevauche partiellement les propositions 2, 3, 3a et 3b du MDDEP tout en maintenant l'accès actuel nécessaire en périphérie de nos propositions et entre les propositions d'agrandissement 3a et 3b. Finalement, au nord et nord-ouest, quelques ajouts permettent d'agrandir l'aire en s'arrimant avec la planification récente de ce secteur et avec une synergie possible avec l'UAF adjacente. Il est à noter que la synergie avec la région 10 devrait être examinée lors de l'établissement d'aire protégée en périphérie des UAF ou des régions administratives.

L'ensemble de ces ajouts bonifie substantiellement la réserve de biodiversité projeté de près de 85 km² sans compter les autres projets d'aires candidates dans ce secteur d'intérêt pour le caribou forestier.

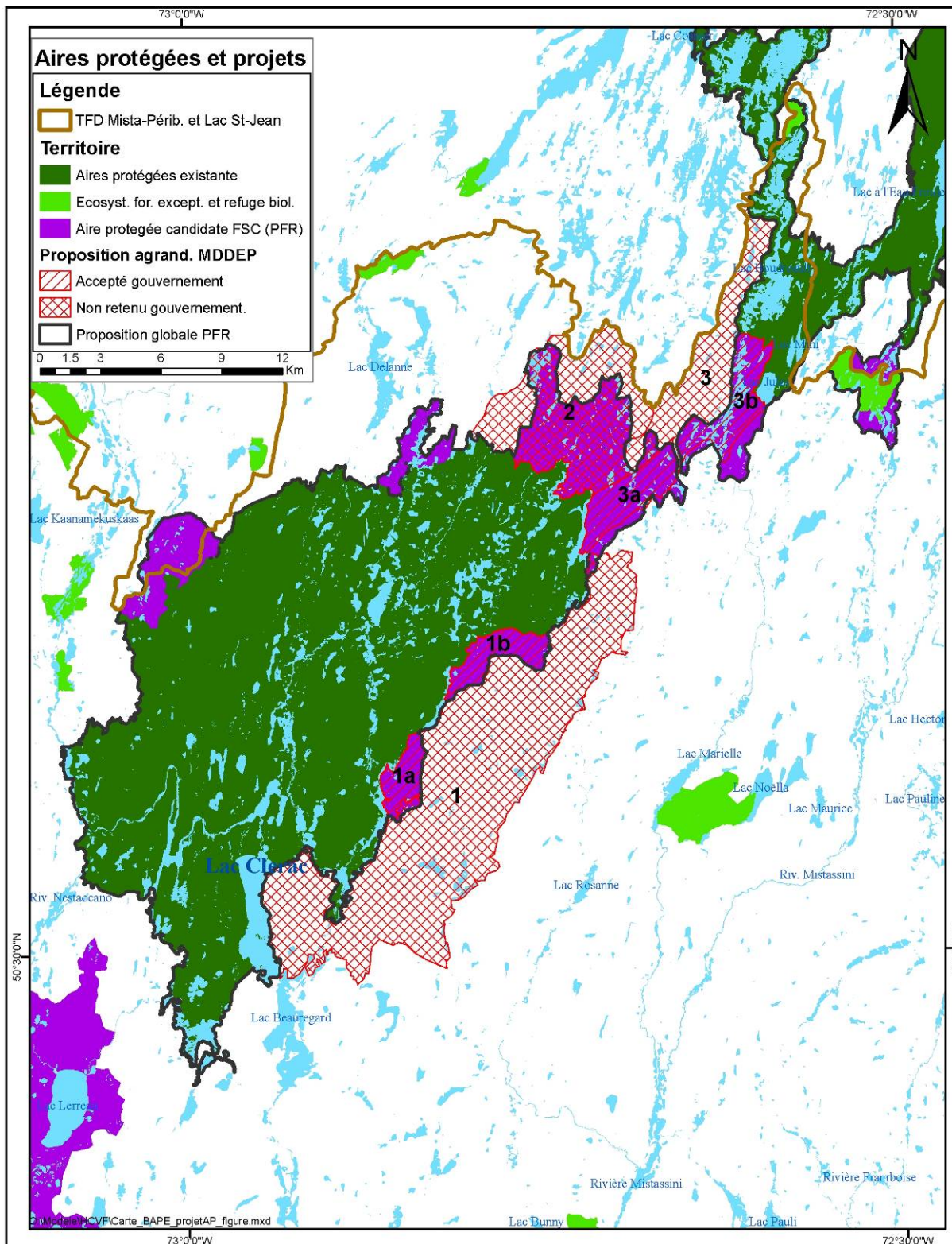


Figure 4. Réserve de biodiversité des Drumlins du Lac Clérac et propositions d'agrandissement

Produits forestiers Résolu – Mémoire sur la consultation public du BAPE sur les projets de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay Lac St-Jean – Avril 2012.

3.5 Réserve de biodiversité de lac Onistagane

Nous appuyons cette réserve de biodiversité dans ses limites originales qui fait partie de notre proposition globale d'aires protégées. Cette réserve est située au cœur des territoires sous aménagement et permet de protéger la rivière Péribonka en amont du Réservoir Péribonka, tout en créant une importante connectivité nord-sud naturelle et permanente au cœur de l'habitat du caribou forestier. Cette réserve est harmonisée avec la planification actuelle et contribue de façon significative au plan d'aménagement du caribou forestier.

Considérant les objectifs gouvernementaux récents en termes d'aires protégées, nous avons analysé les possibilités d'agrandissement qui minimiseraient les impacts sur les activités d'aménagement tout en considérant les propositions d'agrandissement du MDDEP (figure 5 et 6).

Nos propositions d'agrandissement au sud de l'aire actuelle visent une amélioration de la forme initiale dans une portion plus étroite de la réserve, ainsi que l'annexe des îles et des abords du réservoir Péribonka visées par une partie des propositions d'agrandissement 2, 3, 4 et 5 (figure 5). Ceux-ci favorisent un allongement de l'aire actuelle vers le sud.

Pour la partie nord (figure 6), la forme est bonifiée par une partie de la proposition d'agrandissement 1 et une annexe substantielle au nord. Cette dernière favorise l'inclusion d'un territoire enclavé par les rivières Péribonka à l'ouest et des rivières Savane et Courtois à l'est, jusqu'à une grande tourbière réticulée vers le nord favorisant une continuité de la réserve vers le nord. Cette dernière tourbière a d'ailleurs déjà été soulevée comme une aire d'intérêt dans le cadre d'un axe médio-nordique Valin-Otish (Désy et al. 2003). Un projet de parc Innu fait également l'objet de négociation à la limite nord de l'UAF 2551 (CACC 2007) lequel chevaucherait une partie de l'aire proposée. Cet agrandissement permettra également de protéger le lac Natipi au centre de cette aire.

L'intérêt de cet agrandissement significatif se justifie par l'inclusion d'un territoire sans perturbation anthropique significative et qui est sans infrastructure routière. Comme le dérangement est de plus en plus reconnu comme un facteur limitant pour le caribou forestier, l'éloignement et la configuration naturelle de cette aire délimitée par des rivières dans la partie sous aménagement facilitera sa préservation et sa gestion tout en minimisant le dérangement.

Considérant les infrastructures nécessaires à son développement forestier, de même qu'à son éloignement des usines régionales, ce territoire s'avère une harmonisation idéale entre l'aménagement forestier durable et la conservation intégrale. Cette superficie permet également de compenser les propositions d'agrandissement du MDDEP non incluses dans la proposition globale situé plus au sud de l'aire qui sont davantage à proximité des infrastructures actuelles et plus susceptibles au dérangement pour le caribou. En fait, l'ensemble de la proposition d'aires protégées candidates dans l'axe de la réserve de biodiversité projetée du Lac Onistagane couvre près de 635 km², ce qui se comparent

avantageusement, en terme de conservation, à l'ensemble des scénarios proposés par le MDDEP, soit de près de 434 km².

Cependant, nous considérons cependant qu'il est toujours nécessaire de garder la possibilité d'établir un accès routier est-ouest entre les territoires d'approvisionnement. À cet effet, un corridor de 200 mètres de large avait été prévu lors des premières consultations du projet de réserve. Or, nous considérons que la prévision de la construction d'un tel accès est-ouest doit toujours être prévu dans le plan de conservation. L'exclusion d'un tel corridor de 200 mètres illustre cette possibilité d'accès.

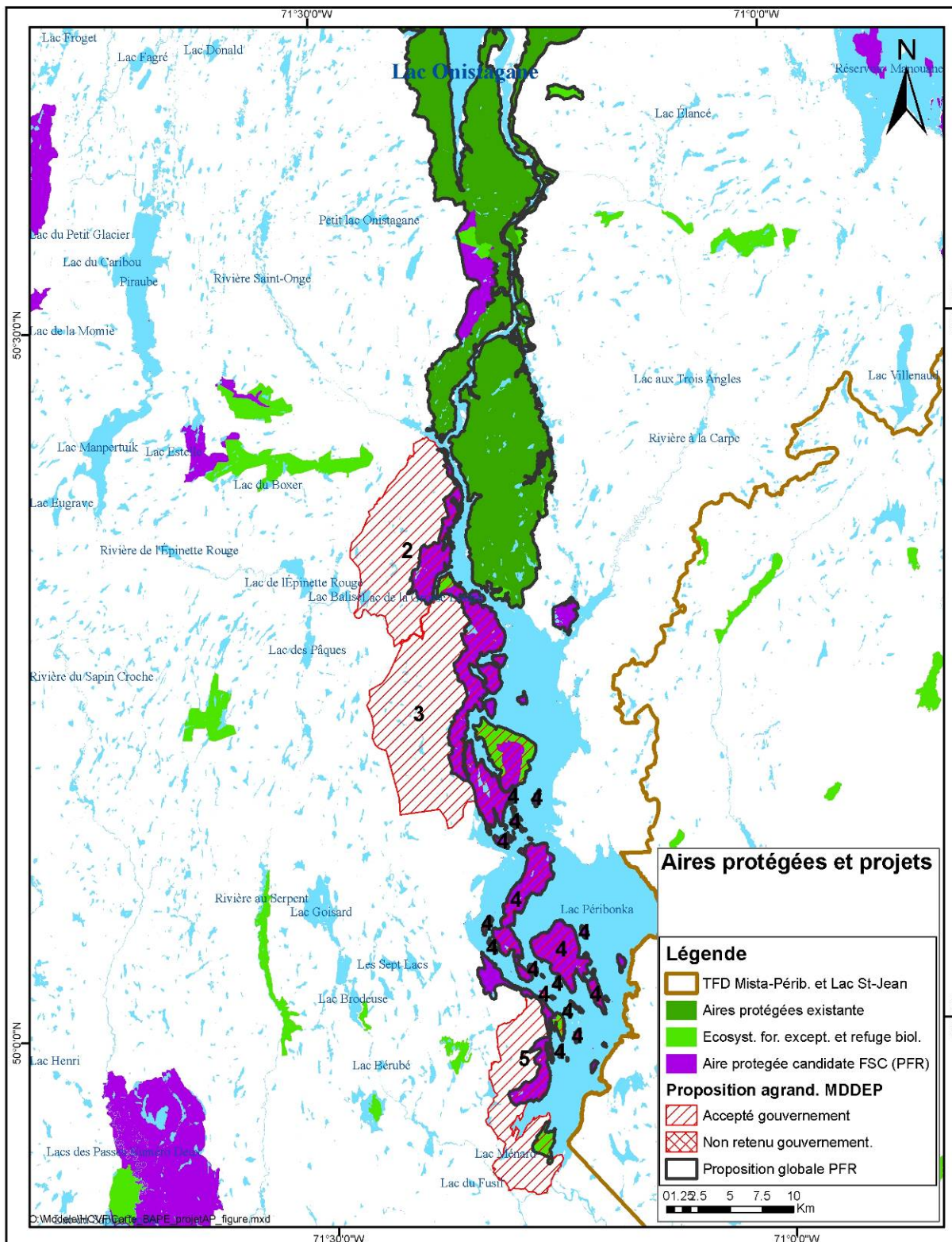


Figure 5. Réserve de biodiversité du Lac Onistagan et propositions d'agrandissement (partie sud)

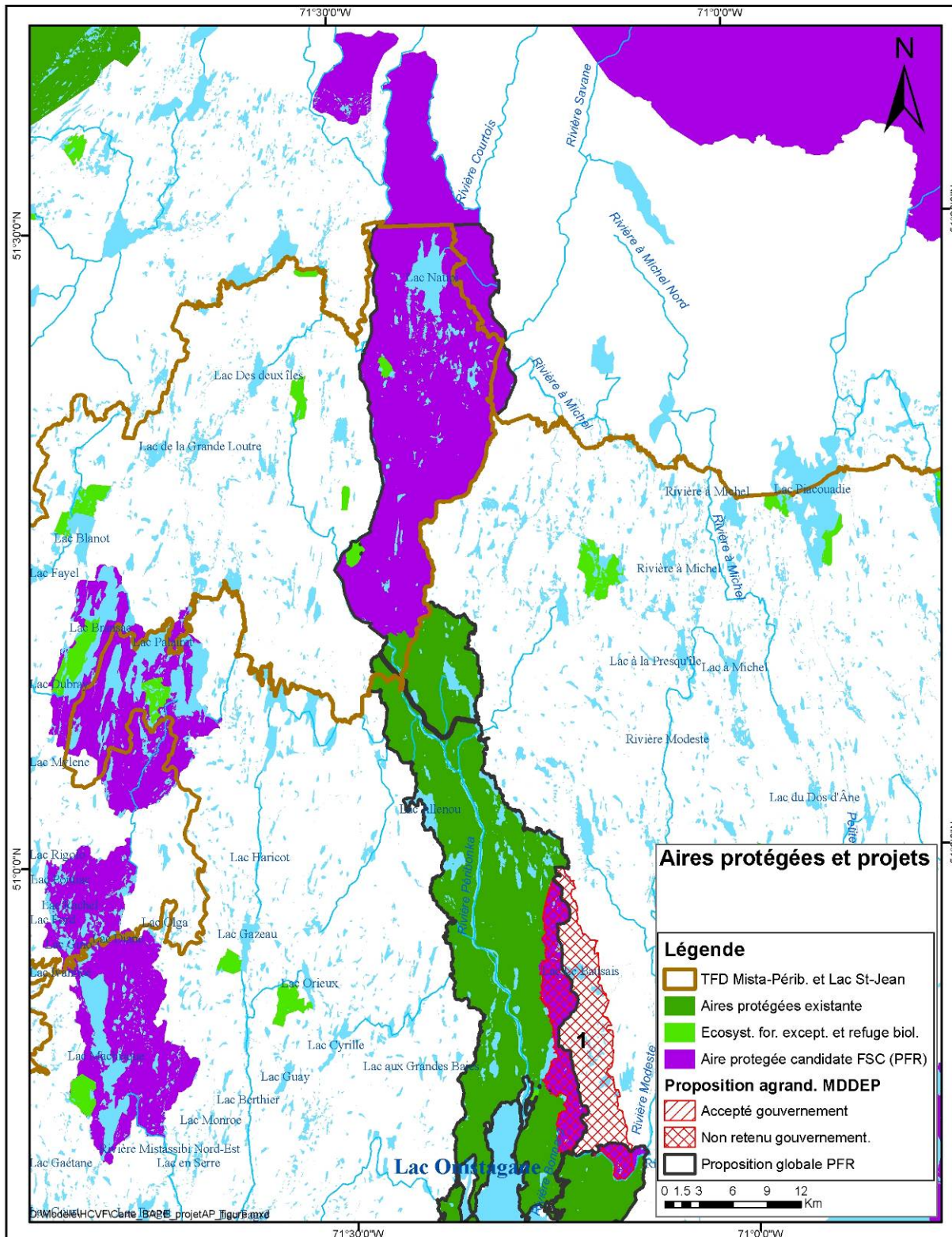


Figure 6. Réserve de biodiversité du Lac Onistagane et propositions d'agrandissement (partie nord)

3.6 Réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche

Cette réserve de biodiversité contribue à diminuer la carence relative en aires protégées au sud territoire, plus particulièrement dans la région naturelle du massif de la Windigo. Cette aire est comprise à l'intérieur de notre proposition globale d'aires protégées et nous y proposons également des agrandissements spécifiques (figure 7). Ces aires permettraient de bonifier davantage la superficie en protection tout en minimisant les impacts sur les activités d'aménagement.

En somme, nous avons bonifié le contour en ajoutant deux blocs. Ces deux blocs, totalisant près de 15 km², se comparent avantageusement en alternative à la proposition d'agrandissement 1 de près de 12 km² proposé par le MDDEP. Le bloc adjacent au Lac Cécile permet également de protéger intégralement une partie supplémentaire du bassin versant de ce lac à touladi considéré comme site d'intérêt faunique (SFI) dans le cadre de la nouvelle stratégie d'aménagement forestier durable.

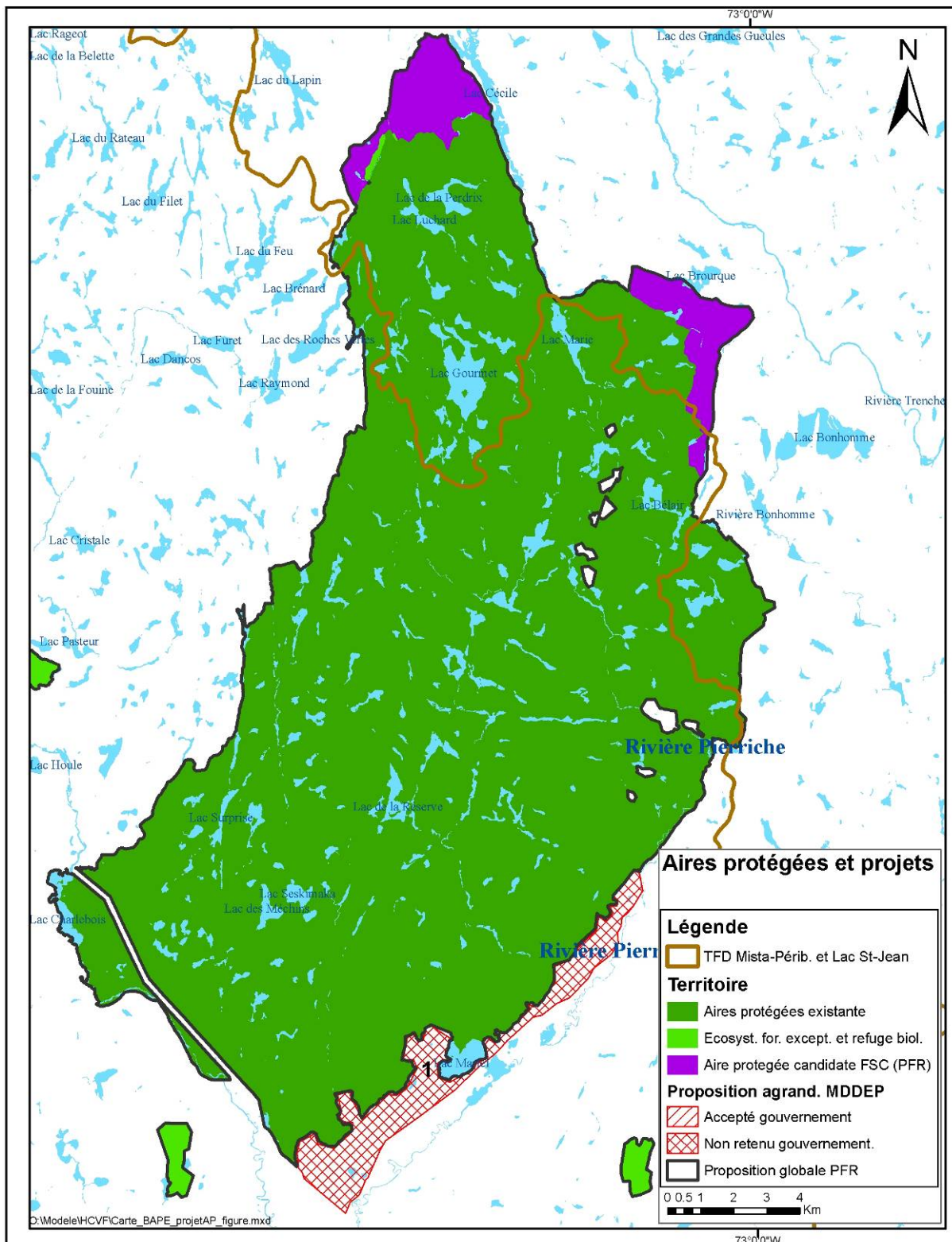


Figure 7. Réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche

3.7 Réserve de biodiversité des Montagnes Blanches

Cette réserve de biodiversité projetée située en périphérie du territoire forestier délimité Mistassini-Péribonka fait également partie de notre proposition globale. En fait, cette réserve contribue à la représentativité en aire protégée de la province D et de la région naturelle D05. Nous proposons d'ailleurs un important agrandissement par le nord pour créer une connectivité permanente avec la réserve de biodiversité projetée du Lac Pléti et le projet de Parc Innu en négociation dans le cadre de l'entente de principe et d'ordre général (EPOG) lesquels bordent la limite nord de notre proposition d'agrandissement. Préconisant sa localisation à l'extérieur des territoires sous aménagement, notre agrandissement minimise son impact sur l'industrie forestière régionale tout en contribuant à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en aires protégées dans la forêt boréale continue dans une partie exempte d'empreinte humaine importante et dans un secteur unique et d'intérêt pour différents groupes.

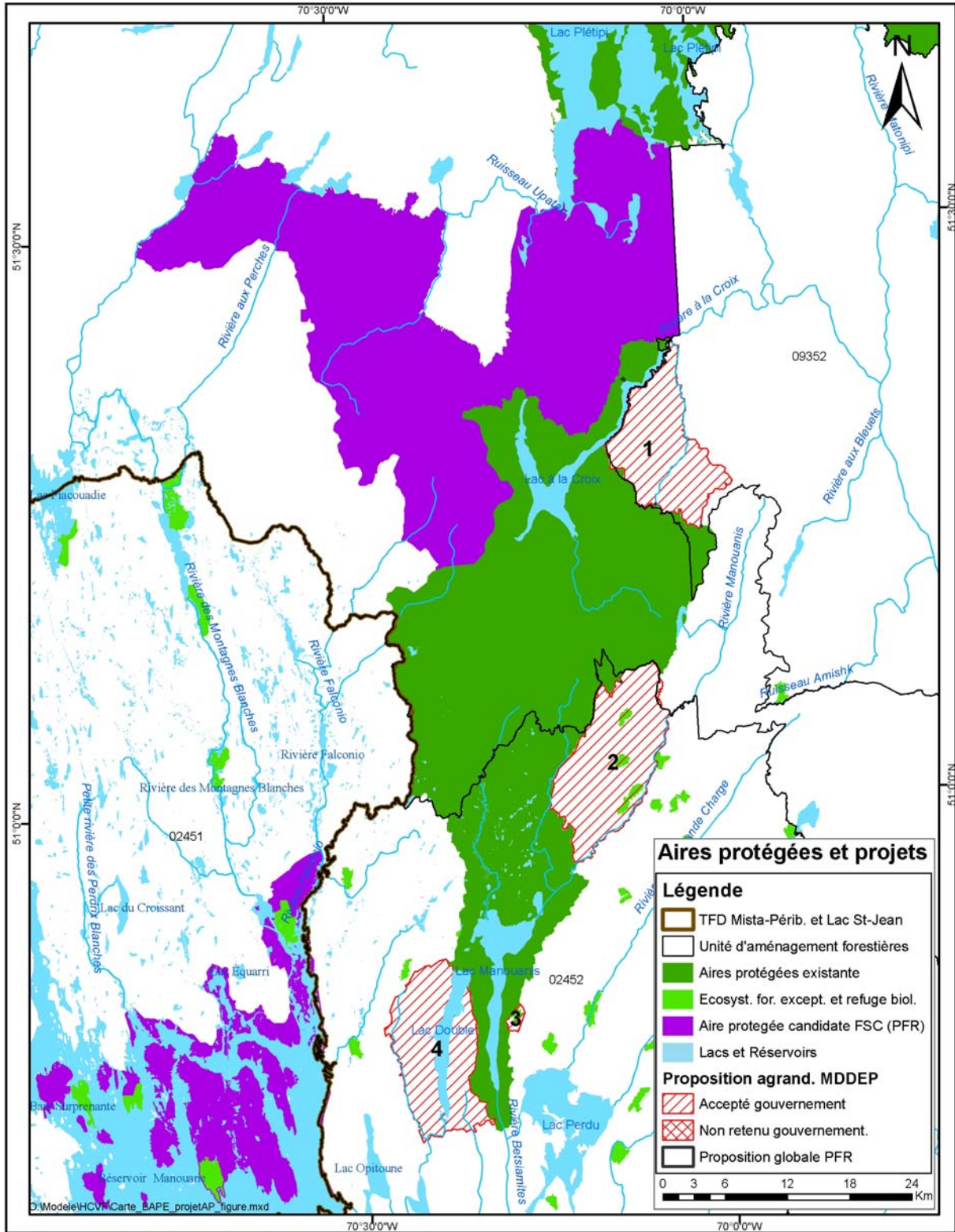


Figure 8. Réserve de biodiversité des Montagnes Blanches

Produits forestiers Résolu – Mémoire sur la consultation public du BAPE sur les projets de réserve de biodiversité pour neuf territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay Lac St-Jean – Avril 2012.

4. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

En lien avec nos engagements en matière d'aménagement forestier durable, nous appuyons la démarche du gouvernement à compléter le réseau d'aires protégées québécois à 12 % d'ici 2015.

Dans ce sens, nous recommandons :

- qu'à la lumière des meilleures connaissances disponibles, le MDDEP complète d'ici 2015 son objectif de consacrer 12 % du territoire en aires protégées dans la forêt boréale continue en minimisant les impacts sur l'approvisionnement des usines existantes et conséquemment sur les retombées socio-économiques qui en découlent;
- que les propositions de contours de Produits Forestiers Résolu résultant des démarches de certifications soit considérées dans la délimitation finale des aires protégées en consultation;
- que les bénéficiaires de droits forestiers soient invités à participer lors de projets d'agrandissement;
- que, lorsque incluses ou en périphérie des réserves, les infrastructures routières nécessaires à l'accès à certains territoires forestiers puissent être maintenues voir améliorées;
- que l'analyse de la carence du MDDEP en aires protégées prennent en considération des aires de conservation de toutes natures, entre autres certaines sites d'intérêt particuliers comme des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques ou des sites d'intérêt particuliers pour les communautés régionales (Par ex. parc régional, parc Innu, etc.);
- que l'analyse de carence soit réalisée en l'absence de limites administratives afin de favoriser une synergie optimale d'aires protégées dans l'ensemble de la forêt boréale et entre les unités administratives contribuant à minimiser les impacts sur l'aménagement forestier durable;
- Que le MDDEP avec l'aide du MRNF évalue d'une façon rigoureuse et transparente les conséquences socio-économiques des propositions qui font l'objet de cette consultation, notamment sur les activités forestières existantes dont les approvisionnements dépendent du territoire d'application;
- Que le MDDEP avec l'aide du MRNF prenne également en compte les retombées socio-économiques tributaires de toute la chaîne d'approvisionnement de la deuxième et de la troisième transformation des bois qui dépend également de ces territoires;

- Que les résultats de cet exercice d'évaluation soient communiqués publiquement avant l'adoption du cadre légal et l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre.

5. CONCLUSION

D'une façon générale, Produits forestiers Résolu approuve l'orientation du gouvernement de protéger 12% de la forêt boréale continue comprenant la forêt sous aménagement forestier. D'ailleurs, nous sommes engagées à l'établissement de nouvelles aires protégées dans le cadre de nos processus de certifications forestières, de même que par notre engagement envers l'Entente sur la forêt boréale canadienne. L'établissement d'un réseau de petites et grandes aires protégées contribue à la stratégie d'aménagement forestier durable.

La mise en place de nouvelles aires protégées peut se faire en minimisant les impacts sur l'industrie forestière en harmonisant autant que possible les contours avec les planifications forestières afin d'optimiser les superficies en conservation et celles pouvant être soumises à l'aménagement. Il s'avère également essentiel de reconnaître les autres mécanismes de conservation en place, lesquels à notre avis, permettent d'atteindre les mêmes objectifs de conservation de la biodiversité et des écosystèmes.

6. RÉFÉRENCES

Désy, J., G.H. Lemieux et D. Bourque. 2003. Aires à protéger : d'après la carte intitulée : « Espaces, attraits et circuits récréotouristiques de l'Axe médio-nordique Valin-Otish. Proposition finale, juin 2003. Université du Québec à Chicoutimi. 8 pages + cartes.

Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada. 2007. Unité d'aménagement forestier 025-51. Plan général d'aménagement forestier. Période 2008-2013. Août 2007. 357 p. + annexes.

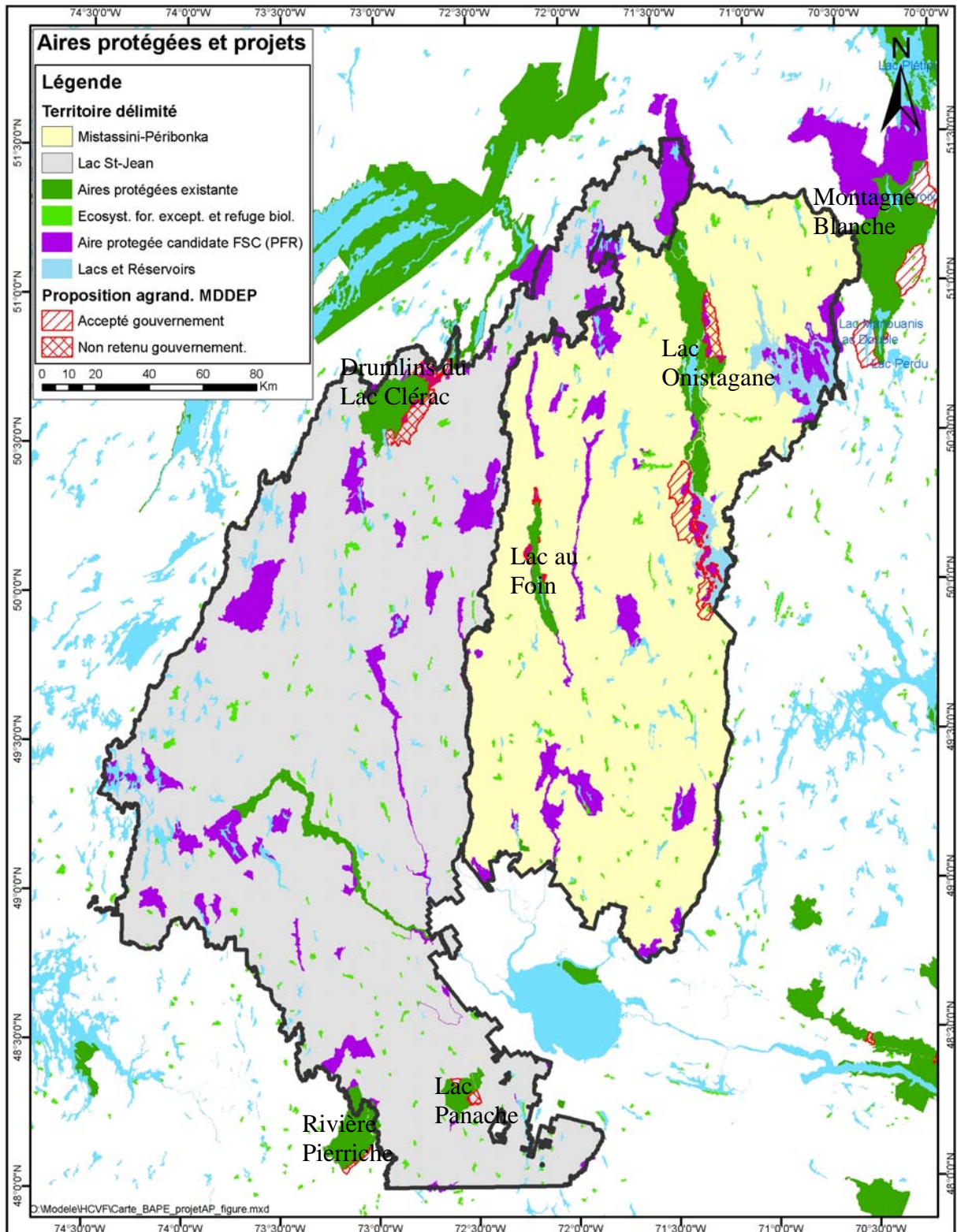
Produits forestiers Résolu
Bureau Forêt Roberval
200, rue de Quen
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 5M8 Canada
WEB : www.pfresolu.com



ANNEXE 1

Carte A.1

TFD Mistassini-Péribonka et Lac St-Jean,
projet de réserve en consultation et
proposition globale
d'aires protégées candidates



Carte A.1. TFD Mistassini-Pérignonka et Lac St-Jean, projet de réserve en consultation et proposition globale d'aires protégées candidates.

ANNEXE 2

Sommaire de la proposition globale d'aires protégées candidates

Proposition globale d'aires protégées candidates FSC

TFD Lac St-Jean & Complément TFD
Mistassini/Péribonka

Sommaire dans le cadre de la consultation du
BAPE sur les projets de réserve de biodiversité et
aquatiques de la région du Saguenay-Lac St-Jean

19 avril 2012



Plan de présentation



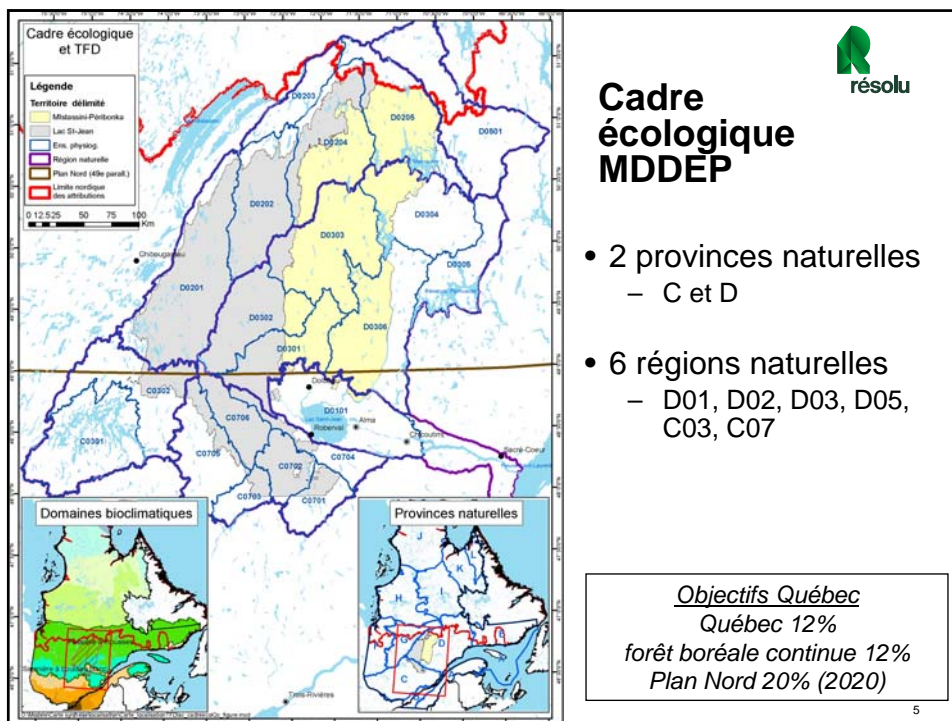
- Contexte de la démarche d'identification des propositions
- Orientation générale du dossier d'aire protégée
- Cadre écologique et objectifs
- Orientation générale de localisation
- Portrait incluant les propositions de mises en réserve
- Conclusion et suite

Contexte de la démarche

- Certification FSC TFD Mistassini (2008):
 - Analyse carence (Cible de 8%);
 - Aire protégée candidate (APC);
- Certification FSC TFD Lac (2012):
 - Analyse carence (Cible de 12%);
 - Proposition d'ajout APC selon les régions naturelles des 2 TFD;
- Démarche gouvernementales (MDDEP):
 - Analyse carence (12% Québec, forêt boréale continue);
 - Démarches régionales (Sag/Lac, Mauricie, etc.);
- Entente sur la forêt boréale canadienne :
 - Parachèvement du réseau d'aires protégées;
 - Priorisation du meilleur habitat disponible au caribou;

Orientation générale

- Maximiser la contribution aux réseaux d'aires protégées:
 - Répondre aux carences en aires protégées
 - Contribuer au rétablissement du caribou
 - Contribuer au maintien de hautes valeurs de conservation
- S'arrimer avec processus de consultation et d'analyse de carences du MDDEP en cours région 02
- Considérer les projets en cours et les territoires avoisinants
- Favoriser l'intégration des discussions de l'entente boréale
- Préconiser l'arrimage avec diverses planifications territoriales (autochtones, plan de rétablissement du caribou, Site faunique d'intérêt, Pourvoirie, etc..)
- Minimiser les impacts socio-économiques



- 2 provinces naturelles
 - C et D
- 6 régions naturelles
 - D01, D02, D03, D05, C03, C07

Orientations générales pour le choix des propositions d'APC

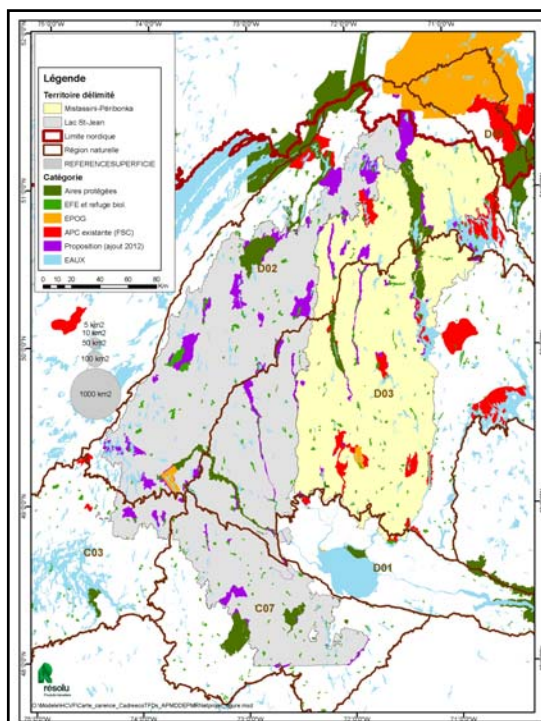
- Viser $\geq 12\%$ des TFD en protection/projets pour 2012, réparti spatialement au minimum comme suit:
 - Min. 3 grandes ($> 400 \text{ km}^2$ - 750 km^2) au nord (territoire d'intérêt pour le caribou forestier);
 - Min. 1 grande ($> 200 \text{ km}^2$) par région naturelle (Répartition par région) ;
 - Min. 1 moyenne par ensemble physiographique :
 - $> 100 \text{ km}^2$ dans la pessière (caribou);
 - $> 20 \text{ km}^2$ plus au sud (grand habitat essentiel);
 - Superficies résiduelles au 12% en aires protégées de l'ordre des EFE et refuges biologiques ($> 100 \text{ ha}$) ciblés sur des éléments d'intérêt particuliers (rivière ouananiche, Autochtones, Site faunique d'intérêt, etc.), et/ou contraintes opérationnelles/d'harmonisation

Orientations générales pour le choix des propositions d'ajout 2012

- Favoriser le territoire fréquenté par le caribou forestier (nord des UAF, plan caribou, planification long terme, massif connectivité/névralgiques, etc.)
- Favoriser la localisation sur des valeurs écologiques permanentes (milieux physiques) s'harmonisant à la planification en cours et aux autres objectifs d'aménagement du territoire (GIR, autochtones, caribou, vieilles forêts, etc..)
- Favoriser les grands milieux humides, particulièrement ceux fréquentés par le caribou forestier
- Favoriser les versants des grandes rivières et grands lacs (riv. Ouananiche, versants ou configurations abrités des perturbations naturelles, etc..)
- Favoriser des petites aires protégées qui facilitent l'harmonisation avec divers autres objectifs et favorise une répartition spatiale accru (SADF, vieilles forêts, caribou, harmonisation GIR et autochtone, aires de trappe, site d'intérêt fauniques, bassin versants, etc.)

Orientations générales pour le choix des zones d'études

- Délimiter le contour autant que possible sur des limites biophysiques ou opérationnelles pour faciliter l'harmonisation de la planification.
- Éviter l'inclusion d'investissements sylvicoles (plantation, EPC), superficies aménagées et chemins
- Proposition évolutive en fonction des différentes démarches:
 - Démarche MDDEP (Autres régions et orientations gouvernementales);
 - Entente boréale canadienne;
 - Plan de rétablissement du caribou forestier;
 - Ententes autochtones;
 - Forêt de proximité;
 - SADF;
 - Impacts socio-économiques, etc...



Zones d'études

>44 aires ou agrandissements

Valeurs prédominantes

Caribou forestier et son meilleur habitat disponible

Valeurs autochtones

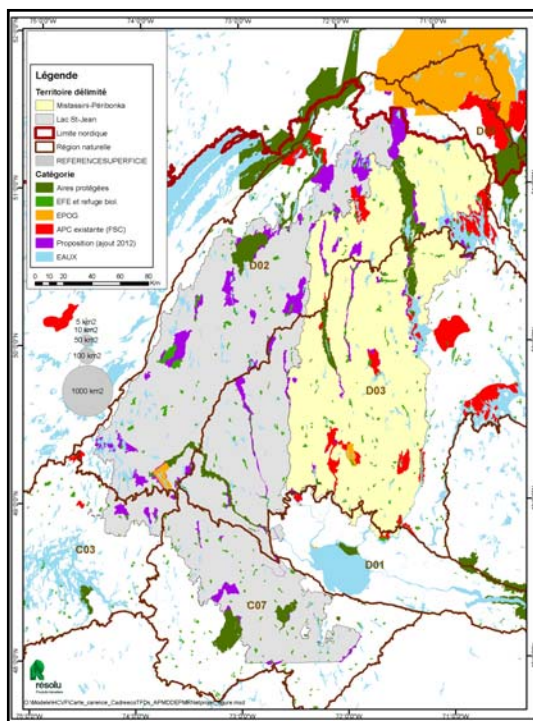
Grands milieux humides

Versants de grandes rivières

Répartition/carences par régions et ensemble physiographique

Territoires peu aménagés

9



Aires protégées et projets

Atteinte des objectifs spatiaux

- Min. 3 grandes au nord (>400 km²)

- Onistagne/Péribonka (>1000 km²)
- Manouane (>400 km²)
- Clérac/Corridor Témiscamie (>400 km²)
- Herbes Bleues (>300 km²)
- Montagnes Blanche, Plétipi, Parc Innu

- Min. 1 grande par région (200 km²)

- D01- Parcs du Saguenay, Parc Pointe Taillon (92 km²)
- D02- Clérac, Onistagane,
- D03- Serpent, Onistagane/Péribonka
- D05- Montagne Blanche, Otish, limite nord
- C03- Lac-Oskélanéo (Mauricie)
- C07- Plateau de la Pierriche

- Min. 1 moyenne par ensemble (>100 km²/20km²)

- Tous Ok, sauf C0704 (Corridor La Doré, Roberval, Chambord) à être arrimé en fonction de la zone d'étude du Lac Kénogami

10

Contribution au réseau d'aires protégées de la région

- Atteinte de l'objectif de 12% du territoires analysés
 - Atteinte de plus de 1 356 000 ha d'aires protégées et projets dans le territoire analysé
 - Plus de 658 000 ha d'aires protégées et projets sur les 2 TFD
- L'ajout des propositions double la superficie en protection actuelle des TFD (132%)
- Mise en réserve immédiate d'un min. de 12% par TFD
- Bonification significative dans les TFD visés
- Mises en réserve additionnelles ou alternatives possibles via la démarche CRÉ/MDDEP, les négociations de l'EPOG et les travaux de l'entente sur la forêt boréale canadienne.
- Autre mise en réserve long terme prévu via le plan caribou